

**Zeitschrift:** Technique agricole Suisse

**Herausgeber:** Technique agricole Suisse

**Band:** 48 (1986)

**Heft:** 8

**Artikel:** Fermentation du foin - prudence!

**Autor:** Guyot, Pierre-Ivan

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1084516>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 22.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Fermentation du foin – prudence!

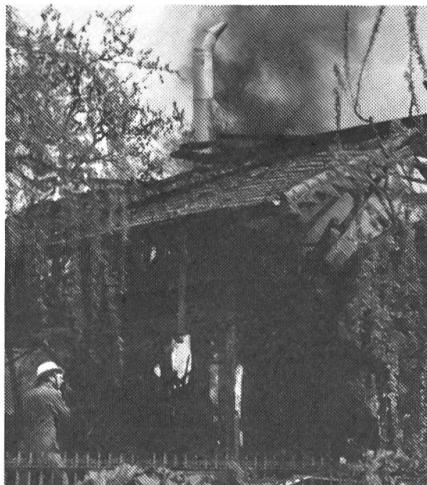
Pierre-Ivan Guyot, SPAA, 5040 Schöftland

**L'agriculture paye chaque année un trop lourd tribut aux incendies. Une part non négligeable de ceux-ci est due à des problèmes lors de l'enrangement ou à une fermentation excessive du foin ou du regain. Quelques mesures élémentaires doivent donc être prises et permettre d'éviter ainsi bon nombre de sinistres.**

Le foin fraîchement engrangé subit une fermentation tout à fait naturelle provoquée par des microorganismes. Celle-ci s'accompagne d'une élévation normale de la température jusqu'à 30 à 50° C. Cependant, la fermentation est favorisée en milieu humide, ce qui peut conduire à une élévation excessive de la température lorsque le foin engrangé ne dispose pas d'un taux de matière sèche suffisant. Le foin engrangé doit être aussi sec que possible, c'est-à-dire posséder un taux de matière sèche d'environ 80%; 55 à 60% en cas d'utilisation d'un séchoir en grange. Ce taux de matière sèche entraînera une évolution normale du fourrage sans élévation excessive de la température et évitera l'apparition de moisissures. Il atteindra ainsi 88% de matière sèche environ en conservant toute sa qualité.

## Contrôles

Chaque agriculteur est tenu de contrôler régulièrement la température de son tas de foin ou de regain, et ce **durant les 6 semaines suivant l'enrangement**.



*L'incendie d'une ferme provoque souvent des dégâts considérables.*

**ment.** Celle-ci doit être mesurée à plusieurs endroits du tas, particulièrement lorsque des températures élevées sont enregistrées. De nombreuses communautés et corps de sapeurs-pompiers prêtent des sondes à température. Les assurances immobilières de plusieurs cantons accordent des subventions lors de l'aquisition d'une telle sonde.

Il existe maintenant une sonde électronique indiquant immédiatement la température, ce qui évite toute perte de temps.

Le séchage en grange ne protège pas de l'incendie! Le fourrage ne doit pas être engrangé lorsque son taux de matière sèche est inférieur à 55% car le séchage est rendu difficile, ce qui favorise la fermentation et les moisissures. De plus, le séchage doit être poursuivi suffisamment longtemps. Il faut en outre surveiller le dessus du tas, particulièrement lorsqu'une griffe à fourrage est utilisée pour l'enrangement. Les endroits humides, dégageant de la vapeur, peuvent être repris et défait avec la griffe, ce qui permet la poursuite du séchage.

## Subventions

Les dispositifs de lutte contre le feu et de prévention des incendies tels que les extincteurs, les murs anti-feu, les installations de parafoudre et les sondes à température sont partiellement

### Températures

**30–50° C:**

Fermentation normale, une température jusqu'à 50° C est encore admissible bien que les pertes en protéines digestibles soient déjà de 4% environ à 50° C.

**50–70° C:**

Températures excessives, il faut aménager des conduits d'aération ou couper des couloirs afin de refroidir le tas. Les pertes en protéines digestibles s'élèvent rapidement à de telles températures.

**Plus de 70° C:**

Alarme! Les pompiers doivent être immédiatement avertis au numéro 118 car il y a risque de combustion spontanée. Le tas de foin ou de regain sera soit défait, soit refroidi à l'aide d'une pompe aspirant la chaleur de l'intérieur du tas vers l'extérieur.

subventionnés par les assurances immobilières de nombreux cantons.

Renseignez-vous auprès de votre compagnie d'assurance immobilière, cela vaut la peine car une protection efficace contre l'incendie est indispensable!

### Comportement en cas d'incendie

- 1) Restez calme.
- 2) Alarmez les pompiers (tél. 118).
- 3) Fermez portes et fenêtres pour éviter la propagation du feu.
- 4) Avertissez les personnes et/ou procédez à leur sauvetage.
- 5) Evacuez le bétail et éventuellement les machines.
- 6) Luttez contre le feu.

#### Alarme – Sauvetage – Extinction

Le Cipi (Centre d'information pour la prévention des incendies, Bundesgasse 20, 3011 Berne, tél. 031 - 22 39 26); la FSSP (Fédération suisse des sapeurs-pompiers, Ensingerstr. 37, 3006 Berne, tél. 031 - 44 83 11) et le SPAA (Service de prévention des accidents dans l'agriculture, 1510 Moudon, tél. 021 - 95 15 91) ont publié une brochure intitulée «Dangers d'incendie à la ferme» qui mentionne les principales sources de dangers dans l'exploitation agricole et les mesures adéquates pour y parer. Cette brochure peut être obtenue auprès de ces organismes qui restent à votre disposition pour tout renseignement.



*Attention à l'entretien et au refroidissement!*

### Les souffleurs – un autre risque d'incendies

Ces dernières années, la fréquence des incendies lors de l'engrangement avec un souffleur a augmenté. Les moteurs à essence mal protégés, les moteurs électriques empoussiérés dont le refroidissement est compromis, l'échauffement du fourrage pris dans le dispositif d'entraînement du souffleur et les explosions de poussières constituent les causes principales de ces sinistres. La prudence est donc de mise lors de l'utilisation des souffleurs. Le refroidissement du moteur doit être assuré en dégageant régulièrement l'entrée d'air de refroidissement et les matières hautement combustibles telles que le foin ne doivent pas pouvoir entrer en contact direct avec le moteur. De plus, l'entretien correct de ce dispositif d'engrangement revêt une importance capitale. Les moulins à paille constituent également une source de danger grave. En effet, plusieurs cas d'inflammation explosive se sont produits récemment. Ce

phénomène est assimilable à une explosion de poussières, provoquée par le choc entre un couteau du moulin et une pierre ou un élément métallique se trouvant dans la paille. Le mélange air-poussière est alors enflammé immédiatement par l'étincelle produite. L'emploi du moulin à paille à l'intérieur ou à proximité des bâtiments peut avoir des conséquences dramatiques et doit être absolument proscrit.

### Conclusion

La prévention des incendies est d'autant plus importante que les dégâts causés sont généralement très élevés. En effet, les fermes contiennent beaucoup de matières combustibles, sont souvent isolées et disposent rarement d'une alimentation en eau suffisante pour lutter contre le feu. Une intervention rapide et efficace des pompiers est donc compromise la plupart du temps. Une bonne partie des incendies provient de négligences et peut être évitée par le respect des mesures de prévention adéquates.